



*République Française*  
*Ville de Clamecy*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2025.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE et M. DAPOIGNY.

**Absents :** M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

**Excusé :** M. SANDRAS.

**Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole**

\*\*\*\*\*

**N° 2025-090 : RÉGIE DE RECETTES CAMPING DU PONT PICOT : TARIFS DE LA BOUTIQUE :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un jardin potager a été aménagé au camping.

Il propose de mettre à la vente des cagettes potagères contenant un assortiment de légumes récoltés au tarif de 5 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le tarif de vente des cagettes potagères du jardin potager du camping à 5 €.

Suivent les signatures.

-----  
  
